

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2024-024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240312-CC_2024_024-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le douze mars à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 6 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 33

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Renaud PFEFFER donne procuration à Pascale CHAPOT
Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER
Arnaud SAVOIE donne procuration à Yves GOUGNE
Marc COSTE donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno FERRET

FRANCE SERVICES

Approbation de la
candidature à l'appel à
Manifestation d'Intérêt
(AMI) "Aller vers : en
France Services"

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° 084/19 du Conseil communautaire du 12 novembre 2019 portant sur l'évolution de la Maison de Services au public vers le dispositif France Services au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 13 février 2024,

La Banque des Territoires lance un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des Espaces France Services, baptisé « Aller Vers : en France Services ».

Les projets qui s'inscrivent dans cet AMI visent à développer des méthodologies d'actions « d'aller vers » et/ou de « faire venir » innovantes, qui ciblent avant tout les invisibles (les usagers qui ne fréquentent pas les Espaces France services parce qu'isolés socialement et géographiquement).



Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 25 mars 2024.

Après trois années de fonctionnement de l'Espace France Services Copamo, une augmentation constante de la fréquentation a été observée, de même que le développement des partenariats.

En 2024, une démarche de déploiement sur toutes les communes du territoire sera mise en place, afin de répondre en partie aux enjeux de mobilité.

Le but est d'être en mesure de se déployer sur tout le territoire de la Copamo afin d'atteindre tous les habitants et de pouvoir proposer des ateliers « hors les murs » dans des lieux/manifestations fréquentés (marchés, mairies, médiathèques...).

Il est proposé de candidater à l'AMI « Aller vers : en France Services » afin de bénéficier de financement pour du matériel informatique mobile dans le but d'assurer ces permanences et ateliers « hors les murs ».

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 15 MARS 2024
Notifié ou publié
le 15 MARS 2024
Le Président

APPROUVE le dépôt de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Aller vers : en France Services »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 MARS 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication



BANQUE des
TERRITOIRES



Appel à manifestation d'intérêt « Aller vers : en France services »



agence nationale
de la cohésion
des territoires



**France
services**



Finalités de l'appel à projet

Dans un contexte d'accélération de la transformation numérique de l'administration vers la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives, et suite à la crise des Gilets jaunes, l'État lance le programme France services. Ce programme garantit un accompagnement individualisé dans la réalisation des démarches administratives, et ancre les services publics à leur juste place : au cœur des territoires. C'est aujourd'hui 2 601 espaces qui accompagnent les Français dans la réalisation de leurs démarches.

Avec cet appel à projets, la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires souhaitent à répondre à 3 ambitions :

- **Développer des dispositifs itinérants innovants, qui répondent à des enjeux de mobilités et d'itinérances plus vertes et plus inclusives** pour toucher les Français les plus fragiles et garantir l'accès aux droits de l'ensemble des citoyens ;
- **Accompagner les France services dans la structuration d'une offre de services territorialisée, plaçant l'itinérance et la mobilité au cœur de son action** tout en structurant l'écosystème d'acteurs d'un bassin de vie, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, y compris les usagers finaux ;
- **Structurer des modèles d'action « d'aller-vers » et de « faire venir » agiles et essaimables**, pour garantir des leviers d'actions permettant de répondre à l'enjeu du dernier kilomètre partout sur le territoire, en documentant les actions déployées.

Les projets qui s'inscrivent dans cet appel à manifestation d'intérêt visent à développer des méthodologies d'action « d'aller-vers » et/ou de « faire venir » innovantes, qui ciblent avant tout les invisibles (les usagers qui ne fréquentent pas les espaces France services parce qu'isolés socialement et géographiquement).

Aussi avec cet appel à manifestation d'intérêt nous souhaitons financer :

- Des méthodologies « d'aller-vers » s'appuyant sur **des mobilités vertes** ;
- Des méthodologies de « **faire venir** » pour permettre aux usagers **peu mobiles et vulnérables de se rendre en France services**.
- **Des dispositifs mobiles innovants et inclusifs**, qui ne reposent pas nécessairement sur l'usage d'un véhicule utilitaire ;
- **Des outils de facilitation d'action « d'aller-vers » et/ou de « faire venir »**, qui peuvent s'appuyer sur **des solutions digitales**, pour renforcer les **dynamiques et lien sociaux sur les territoires**.

Critères d'éligibilité, modalités de financement et dépenses éligibles

a) Structures éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entités publiques et privées, qui font parties du réseau France services :

- Les collectivités territoriales ;
- Les associations de médiation sociale et/ou numérique ;
- Les structures d'entrepreneuriat (coopératives, start-ups, etc)

Les consortiums d'acteurs, regroupant les acteurs publics et privés précités seront appréciés.

Une attention particulière sera portée aux candidatures des France services ayant subies des dégradations lors des émeutes du mois de juillet 2023.

banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr

b) Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

1. **Le caractère innovant du projet :**
 - a. Sa capacité à dépasser le cadre du dispositif de bus France services ;
 - b. La documentation qui y sera associée pour garantir le potentiel de répliquabilité du projet ;
 - c. Sa capacité à s'appuyer sur d'autres programmes d'itinérance et de mobilité pour mutualiser les efforts et augmenter l'impact ;
2. **L'ancrage du projet dans son territoire :**
 - a. Sa capacité à prendre en compte les besoins du territoire pour proposer une offre de services locale ;
 - b. Sa capacité à structurer son écosystème, en associant étroitement des partenaires au projet.
 - c. Sa capacité à générer de l'impact pour permettre de toucher plus de personnes ou de manière plus appropriée
3. La prise en compte de **sa/ses modalité(s) de mobilité(s) comme un élément central et à part entière de son offre de services**, et pas uniquement comme un moyen de déplacement
4. **La construction budgétaire du projet :** sa capacité à présenter un budget associé au projet. Les dépenses éligibles à la subvention sont les suivantes :
 - L'affectation de ressources humaines au projet (heures complémentaires et vacation, primes, recrutement sur contrat de personnel dédié) ;
 - Les coûts liés : à la formation des personnels ; à l'aménagement de dispositifs mobiles ; à l'acquisition de véhicules (sauf véhicules thermiques), d'équipements ou de ressources ; à la création de contenus servant l'offre de services ; à la communication et au marketing.

La dotation attribuée aux lauréats du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sera une dotation d'investissement. Aussi cette subvention sera à considérer comme un apport cofinancé au budget d'investissement lié à de l'innovation par la structure porteuse.

Calendrier d'instruction et de sélection des dossiers

a) Procédure de sélection et de mise en œuvre

Le calendrier de sélection est le suivant :

- **Ouverture de dépôts de candidature** : lundi 15 janvier 2024 ;
- **Clôture des dépôts de candidature** : lundi 25 mars 2024 à 17h (heure de Paris UTC+1) ;
- **Annnonce des lauréats** : Lundi 22 avril 2024.

Un comité de sélection, présidé par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, sera en charge de l'instruction des dossiers.

b) Dossier de candidature et modalités de dépôt

Les structures candidates sont invitées à formaliser leur candidature via la plateforme « démarches-simplifiées » en renseignant le formulaire de candidature qui permet d'exposer :

- Une présentation de la structure porteuse, ou du consortium porteur du projet (attestant de son appartenance avec le réseau France services) ;
- Une synthèse du projet comprenant une fiche présentant les impacts attendus (à 1 mois, 1 an, et deux ans) et les possibilités de répliquabilité de votre projet ;
- Un document rédigé par votre élu (président de votre association, maire, président de votre EPCI...) attestant du soutien des instances politiques et décisionnaires à votre projet ;
- Le budget prévisionnel du projet ;

Les structures candidates recevront un courriel de confirmation de la réception de leur candidature.

banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240312-CC_2024_024-DE

Seront considérées « recevables » les candidatures complètes, avec l'ensemble des documents demandés, dont le projet de développement est parvenu avant la clôture de l'appel à projets.

banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr